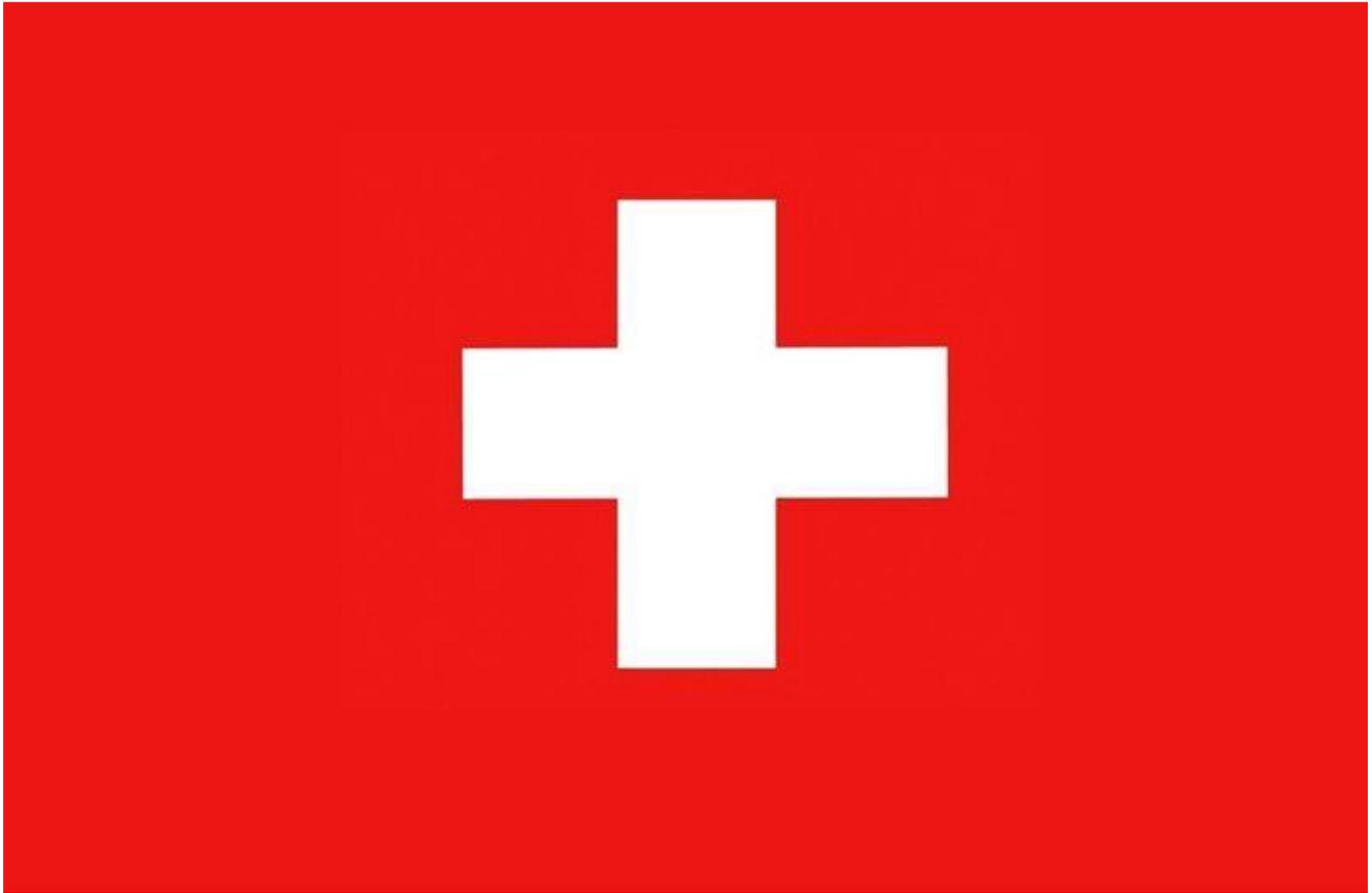


FICPI VENICE
Border Control
Switzerland

Theda König Horowicz
Rue Beauregard 9
CH-1204 Genève
Tél. +41 (0)22 311 38 33
Fax +41 (0)22 311 63 58

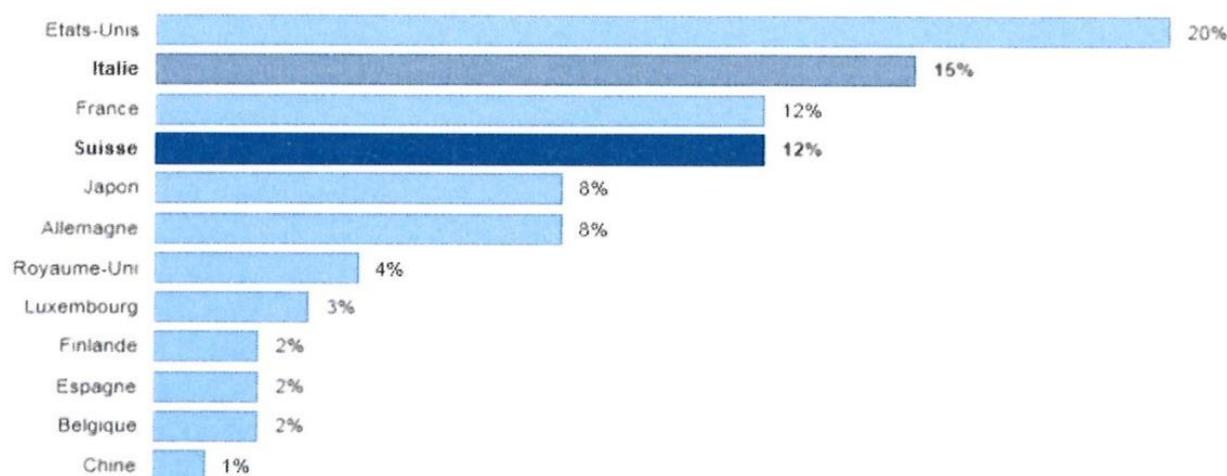
theda.koenig-horowicz@g-w.ch



COUNTRIES MOST TOUCHED BY COUNTERFEITING ACCORDING TO OCDE REPORT OF 2016 – POSITION OF SWITZERLAND

Pays les plus touchés par la contrefaçon

Provenance des marques les plus copiées dans le monde



Source: OCDE [Récupérez les données](#)

Swiss Legislation

Federal Law on the Protection of Trademarks and Indication of Source

Design Law

Federal Law on Patents for Inventions

Copyright Act

Application Procedure

Application before the Swiss Federal Customs

Examination by the Swiss Federal Customs

Decision

Costs : CHF 1'500.— to CHF 3'000.—

Renewal costs : CHF 500.— to CHF 1'500.—

Liability Declaration from the Right Holder

Potential request for warranty deposit

Information to provide on the right holder

3 Marchandises couvertes par l'intervention	
<p>Plus vous fournissez d'indications (désignation de la marchandise, description de la marchandise, liste des importateurs), plus l'Administration des douanes aura de la facilité à reconnaître les marchandises couvertes par l'intervention.</p> <p>L'Administration des douanes requiert une description en allemand, en français et en italien et sous forme électronique.</p> <p>Il est possible de demander la rétention d'autant de marchandises que souhaité. Si la demande concerne plus de deux marchandises, il suffit de copier autant de fois que nécessaire le tableau 3.2 et de l'insérer dans le formulaire. La liste des entreprises autorisées à importer (tableau 3.1) peut être annexée une seule fois, sauf si les canaux de distribution sont différents (dans ce cas, copier et annexer chaque liste).</p>	
3.1 Liste des importateurs	
<p>Liste des entreprises autorisées par les ayants droit à importer des marchandises (facultatif)</p> <p>«liste des entreprises»</p>	<p>Saisir la liste dans le champ à gauche et/ou la joindre (annexe 4a).</p>
3.2 Indications complémentaires	
3.2.1 Indications complémentaires concernant la marchandise no 1	
<p>Désignation de la marchandise</p> <p>Désignation de la catégorie de produits ou liste concrète des produits qui sont protégés par une marque, un droit d'auteur, un brevet ou un design et qui doivent faire l'objet d'une rétention</p> <p>(p. ex. «catégorie: vêtements» et «produits: jeans modèle X, jeans modèle Y, jeans modèle Z»)</p> <p>«désignation de la marchandise»</p>	<p>Saisir la désignation/description dans le champ à gauche et/ou la joindre (annexe 4b).</p>
<p>Description détaillée de la marchandise</p> <p>Qu'est-ce qui permet de distinguer un produit authentique d'une contrefaçon?</p> <p>(p. ex. «logo toujours en cuir véritable», «figure sur le logo regarde toujours vers la droite», «produits munis de la technologie de sécurité XY»)</p> <p>«description»</p>	
Justificatifs: photos/dessins de la marchandise	
<p>Justificatifs: photos/dessins de la marchandise (facultatif)</p> <p>«photos/dessins»</p>	<p>Saisir les photos/dessins dans le champ à gauche et/ou les joindre (annexe 4c).</p>

Information to provide on the goods

4 Indices et caractéristiques d'identification de contrefaçons et de copies piratées
<p>Plus la liste de contrôle indiquant les indices et les critères permettant d'identifier les produits falsifiés est complète, plus les chances sont grandes que l'Administration des douanes puisse retenir les contrefaçons et les copies piratées à la douane (à annexer impérativement si disponible).</p> <p>Il est toujours possible de fournir des nouveaux indices et caractéristiques d'identification.</p> <p>L'Administration des douanes exige que toutes les informations données sous chiffre 4 soient fournies en français, en allemand et en italien, ainsi que sous forme électronique.</p>
<p>Caractéristiques d'identification de contrefaçons et de copies piratées (p. ex. «crocodile sur un polo regardant dans la mauvaise direction») «caractéristiques d'identification»</p>
<p>Les méthodes possibles de falsification (p. ex. «encarts photocopiés dans les DVD») «méthodes de falsification»</p>
<p>Les entreprises agissant en tant qu'expéditeur, transporteur, importateur ou destinataire de marchandises falsifiées «expéditeur, transporteur, importeur ou destinataire»</p>
<p>Les envois attendus «envois»</p>

Saisir les justificatifs dans le champ à gauche et/ou les joindre (**annexe 5**).

Enforcement Procedure

Notification of seizure

Request for samples and/or pictures

Seized goods retained for 10-20 days

Request for acceptance of destruction

Court Action in case of refusal

Example of a Customs notification

 <p>Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra</p>	<p>Département fédéral des finances DFF Administration fédérale des douanes AFD Inspection de douane Vedeggio</p>
<p><u>CH-3003 Bern, EZV, IVVEDZ</u></p>	
<p>Recommandé Gros & Waltenspühl Avocats Rue Beauregard 9 1204 Genève</p>	
<p>Votre référence: Référence du dossier: Dossier traité par: Bioggio, le</p>	
<p>Loi fédérale du 28 août 1992 sur la protection des marques et des indications de provenance (loi sur la protection des marques, LPM; RS 232.11) Votre demande d'intervention de l'administration des douanes concernant</p>	
<p>Madame, Monsieur,</p>	
<p>Sur la base de l'art 72 LPM, nous vous communiquons que nous avons retenu l'envoi décrit ci-dessous.</p>	
Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation):	
Expéditeur à l'étranger:	
Pays d'expédition:	
Données détaillées:	
Description exacte des marchandises avec éventuelles désignations d'articles selon les documents d'accompagnement:	
Colis (genre; nombre; numéro):	
Poids (kg):	
Quantité supplémentaire (pièces, litres):	
<p>Inspection de douane Vedeggio Bettina Opprecht Zona Industrie, 6304 Bioggio Tél. +41 (0)58 482 55 81 Fax +41 91 610 04 30 bettina.opprecht@ezv.admin.ch www.ezv.admin.ch</p>	
<p>Form. 19.56A / OZD 01 2017</p>	

Statistics

- General Figures 2016



2016: Droit sur les biens immatériels

I. Trafic des marchandises de commerce (y compris envois expédiés par poste ou par courrier rapide)



*La valeur correspond à des produits originaux comparables; elle ne comprend pas 1028 envois de médicaments qui ont été retenus en vertu de la loi sur les produits thérapeutiques et 1387 envois de montres et bijoux qui ont été retenus par les bureaux de contrôle des métaux précieux sur la base de la loi sur le contrôle des métaux précieux.

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

DGD, section Exécution des tâches, 3003 Berne
Tél. +41 (0)58 465 10 90, fax +41 (0)58 463 92 79
www.ezv.admin.ch, ozd.aufgabenvollzug@ezv.admin.ch

2

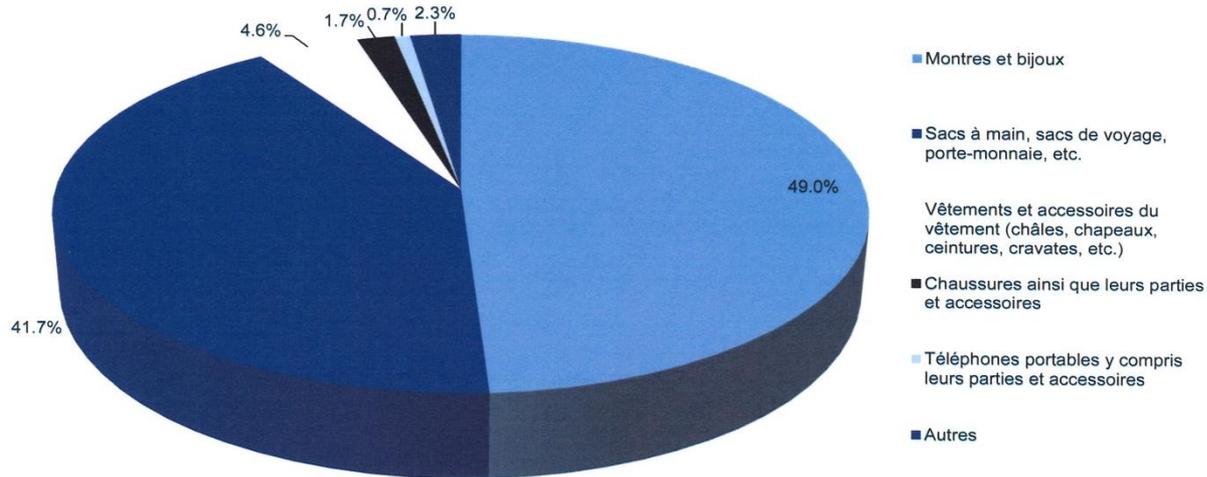
Statistics

- Type of seized goods (2016)



2016: Droit sur les biens immatériels

Constatations selon les catégories de marchandises (trafic des marchandises de commerce)



Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

DGD, section Exécution des tâches, 3003 Berne
Tél. +41 (0)58 465 10 90, fax +41 (0)58 463 92 79
www.ezv.admin.ch, ozd.aufgabenvollzug@ezv.admin.ch

3

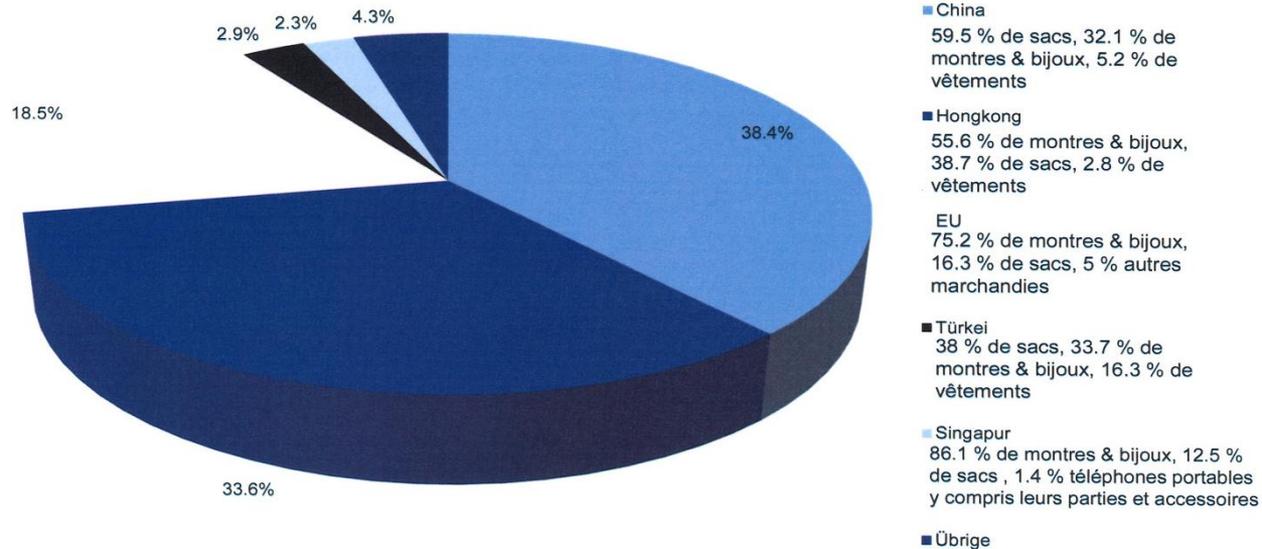
Statistics

- Origin of the seized goods (2016)



2016: Droit sur les biens immatériels

Provenance des contrefaçons par pays (trafic des marchandises de commerce)



Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

DGD, section Exécution des tâches, 3003 Berne
Tél. +41 (0)58 465 10 90, fax +41 (0)58 463 92 79
www.ezv.admin.ch, ozd.aufgabenvollzug@ezv.admin.ch

4

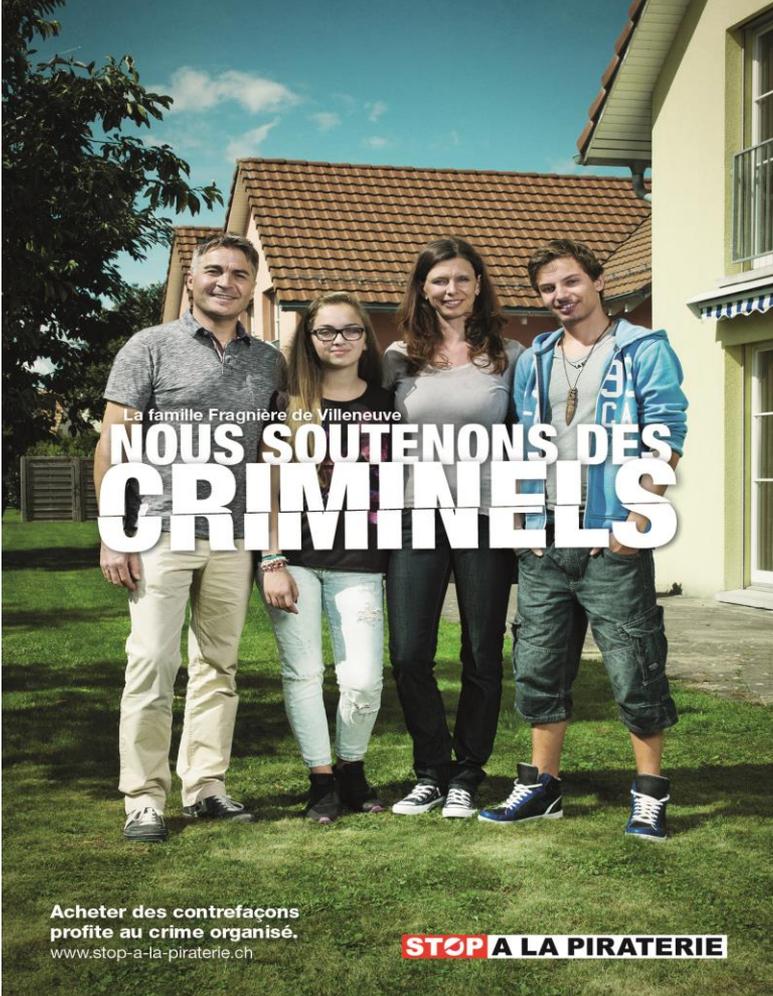
What else ?

Customs training

Lobbying

Consumer information

Consumer information



La famille Fragnière de Villeneuve

**NOUS SOUTENONS DES
CRIMINELS**

Acheter des contrefaçons
profite au crime organisé.
www.stop-a-la-piraterie.ch

STOP A LA PIRATERIE

Merci Danke Grazie

